

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 123 (1997)
Heft: 6

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Situation de l'emploi dans les bureaux d'étude

4^e trimestre 1996

Marasme persistant

Si, malgré le loyer de l'argent actuellement bas et des taux de change avantageux pour le franc suisse, l'économie générale ne parvient pas à redécoller, il ne faut guère s'étonner que la branche de la construction et notamment le secteur des études n'indiquent eux-mêmes aucun signe de reprise. Dans le domaine du bâtiment, la construction de logements continue à baisser et le manque de confiance des consommateurs est à l'origine de capacités de production inemployées, ce qui reporte indéfiniment certains investissements productifs. Et comme l'ont montré les résultats du quatrième trimestre de l'année précédente, la politique de rigueur budgétaire prioritairement adoptée par les pouvoirs publics n'induit aucune dynamique de relance.

Evolution des carnets de commandes

Le nombre des commandes en carnet s'est une fois de plus amenuisé de 5% lors du dernier trimestre de l'année écoulée. Par rapport à fin septembre, 38% des bureaux déplorent une baisse de leur réserve de mandats et 48% une stagnation de ceux-ci à un niveau très bas. Seuls 13% des bureaux ayant participé à l'enquête disent être parvenus à étoffer leur carnet de commandes. Quant aux réserves de travail, et compte tenu des effectifs actuellement occupés dans la branche, elles couvrent six mois et demi.

Valeur des constructions

Par rapport à la période précédente, la valeur totale des constructions pour lesquelles de nouveaux contrats d'étude ont été conclus au dernier trimestre a diminué pour 46% des bureaux interrogés. Pour 41% d'entre eux, elle est demeurée inchangée, tan-

dis que 14% peuvent se prévaloir d'une amélioration.

Pour la construction de logements, ce sont 49% des sondés, contre 46% au trimestre précédent, qui signalent un recul. 42% font état d'une stagnation et seuls 9% des bureaux ont vu augmenter la valeur des bâtiments pour lesquels ils ont conclu un contrat d'étude au cours du trimestre en revue.

Dans le domaine des réalisations industrielles et artisanales, l'évolution n'est pas plus encourageante. 46% des réponses indiquent une baisse de la valeur des constructions et 41% une situation inchangée, contre 13% qui rapportent une augmentation par rapport au trimestre précédent.

C'est dans le secteur des travaux publics que la tendance négative semble quelque peu s'infléchir. Pour le génie civil, notamment, le pourcentage des bureaux ayant vu la valeur de leurs contrats s'amenuiser a régressé à 35%, contre 51% à fin septembre. Quant aux bureaux qui signalent une hausse de cette valeur, ils sont 11%, contre seulement 7% un trimestre plus tôt. La part du bâtiment dans les constructions publiques s'est en revanche légèrement détériorée: 51% des réponses font état d'une baisse, contre 47% au troisième trimestre.

Honoraires

Les pronostics fondamentalement pessimistes concernant l'évolution

des prix ont un peu reculé, bien que 48% des sondés – contre 54% au trimestre précédent – appréhendent encore à une baisse de leurs honoraires au premier trimestre 1997. 52% (contre 46% trois mois avant) s'attendent en revanche à une stagnation des bas revenus actuels et nul n'ose croire à une reprise durant la période en cours.

Marche des affaires

34% des architectes décrivent la situation de leurs affaires comme mauvaise, 55% la jugent satisfaisante et 11% l'estiment bonne. Pour les six prochains mois, les bureaux d'architecture s'attendent dans leur ensemble à un nouveau recul; pour 11% qui espèrent une amélioration, 56% tablent sur le statu quo, tandis que 33% craignent une nouvelle dégradation de leur situation économique.

L'évaluation de la marche de leurs affaires par les ingénieurs s'avère à nouveau plus pessimiste: seuls 8% des bureaux considèrent leur situation actuelle comme bonne et 52% la jugent satisfaisante. Les autres, soit 40%, la décrivent comme mauvaise. En outre, à peine 6% des bureaux ayant répondu à l'enquête croient à une amélioration pour les six mois à venir; 54% ne voient aucun changement en perspective et 40% craignent même une dégradation de leurs affaires.

	Amélioration en %	Stagnation en %	Dégradation en %
Ensemble de la Suisse	8 (8)	55 (49)	37 (43)
- Mittelland Est avec Zurich	8 (5)	57 (54)	35 (41)
- Mittelland Ouest avec Berne	12 (7)	57 (50)	31 (42)
- Nord-est de la Suisse avec Bâle	7 (6)	55 (65)	38 (29)
- Suisse orientale	9 (14)	52 (39)	39 (47)
- Tessin	11 (5)	48 (51)	41 (44)
- Suisse romande	11 (15)	52 (45)	37 (40)
- Suisse centrale	4 (6)	56 (40)	40 (54)

Pronostics quant à l'évolution de la marche des affaires dans les différentes régions

Lorsqu'on les rapporte aux sept zones économiques définies, les pronostics des bureaux ayant ré-

pondu à l'enquête se répartissent comme le montre le tableau (entre parenthèses: chiffres recueillis au troisième trimestre).

A l'exception des réponses parvenant de la région bâloise, on voit

que les sombres perspectives projetées sur les six mois à venir se sont quelque peu atténuées.

Walter Huber

Service économique

Secrétariat général de la SIA

97

Procédures d'adjudication et réglementation des concours Consultation en mars

Les documents relatifs aux procédures d'adjudication et au nouveau règlement des concours d'architecture et d'ingénierie seront mis en consultation en mars.

Lors de sa deuxième séance, le groupe de travail « Adjudications et concours » (voir IAS N° 1-2, 1997, p.11) a en effet pu constater l'avancement qu'a pris l'élaboration du – document sur les procédures d'adjudication et du – règlement des concours d'architecture et d'ingénierie.

La décision a donc unanimement été prise de soumettre ces deux documents, avant leur mise au point de détail, à un large cercle d'intéressés pour une consultation sur le fond en mars 1997.

Le document concernant les adjudications est destiné à servir de guide aux maîtres d'ouvrages et aux concepteurs dans l'actuel foisonnement des procédures. Parmi ces dernières figurent les concours et, conformément à la décision de la commission des concours, leur réglementation doit être harmonisée avec la nouvelle législation en vigueur (loi et ordonnance fédérales sur les marchés publics, concordat intercantonal), de même qu'il s'agit de l'adapter judicieusement aux nouvelles orientations du marché (concours pour l'attribution de mandats de prestations globales).

Le projet d'un nouveau « Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie » reprend les fondements éprouvés des actuels règlements SIA 152 et 153 tels que

l'anonymat de la procédure, un jury constitué d'une majorité de professionnels, le caractère contraignant des recommandations du jury, ainsi que les règles relatives au droit d'auteur. Les changements portent sur l'intégration dans un même règlement des différents domaines et du concours pour l'attribution de mandats de prestations globales – proposé comme une procédure à plusieurs degrés. Par ailleurs, si la SIA demeure l'instance de référence et de conseil en matière de programmes de concours, ceux-ci ne sont plus obligatoirement soumis à son approbation, en vertu de la nouvelle loi fédérale sur l'attribution des marchés publics.

Dans la mesure où il est à la fois soutenu par des architectes, des ingénieurs et des maîtres d'ouvrages, ce projet de nouveau règlement devrait contribuer à maintenir l'institution du concours comme l'un des moyens de promouvoir et de préserver les aspects qualitatifs de l'art de bâtir.

Kurt Aellen, président de la SIA

Composition des groupes de travail

Groupe de travail « Adjudications et concours »

Kurt Aellen, président de la SIA (présidence)
Arnold E. Bamert, architecte cantonal, St-Gall
Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Vaud
Alfred Gubler, architecte cantonal, Schwyz
Herbert Schertenleib, architecte cantonal, Soleure
Hans-Peter Jost, directeur suppléant de l'Office des constructions fédérales, CSFC
Timothy O. Nissen, président de la Commission des concours
Blaise Junod, Commission des concours
Frank Kraysenbühl, président de la FAS
Giuliano Anastasi, CC de la SIA, président des groupes de suivi « Procédures d'adjudication »
Roland Walthert, vice-président de la SIA
Peter Wiedemann, vice-président de la SIA
Eric Mosimann, secrétaire général de la SIA

Groupe de travail « Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie »

Timothy O. Nissen, président de la Commission des concours (présidence)
Arnold E. Bamert, architecte cantonal, St-Gall
Jean-Pierre Dresco, architecte cantonal, Vaud
Hans-Peter Jost, directeur suppléant de l'Office des constructions fédérales, CSFC
Walter Ramseier, FAS
Dieter Studer, ingénieurs civils
Werner Waldhauser, ingénieurs en installations du bâtiment
Klaus Fischli, architecte, SG de la SIA

Groupes de suivi « Procédures d'adjudication »

Giuliano Anastasi, CC de la SIA (présidence)
Kurt Huber, FAS
Pierre Strittmatter, architecte
Walter Huber, SG de la SIA
Elvira Kunz, SG de la SIA

Nouvelles possibilités d'exportation pour la construction

La SIA et l'Office suisse d'expansion commerciale OSEC lancent, avec le soutien de l'OFAEE, une publication exhaustive visant à promouvoir les prestataires de services et les industries de la construction suisses. Dans un marché national stagnant, voire en repli, la nécessité de nouer des contacts – en particulier dans les marchés émergents d'Europe centrale et orientale ainsi que d'Asie – prend une importance considérable.

« Constructions de Suisse » est le titre donné à cette publication d'exportation, qui paraîtra à la fin de l'été 1997 en trois éditions distinctes (française, allemande et anglaise). Le contenu donne une vue d'ensemble du domaine – du génie civil, bâtiment et travaux publics au financement, en passant par l'industrie de la sous-traitance, les techniques de construction, l'environnement, la formation et la recherche – et atteste de la compé-

tivité internationale de la Suisse en la matière.

Les entreprises intéressées des branches précitées disposeront ainsi d'un instrument leur permettant de se présenter sous la forme de profils d'entreprises et de nouer des contacts. Les deux tiers des 20 000 exemplaires seront adres-

sés nommément par envois ciblés à des entrepreneurs, investisseurs et autorités gouvernementales, en privilégiant l'Europe occidentale, centrale et orientale ainsi que l'Asie du Sud-Est. Le solde sera distribué lors de foires spécialisées et de symposiums incluant une participation suisse, ainsi que par le

biais des ambassades, consulats et chambres de commerce de Suisse à l'étranger. Le délai d'inscription est fixé à la fin d'avril.

Pour plus de renseignements, s'adresser à :

Publications d'exportation OSEC,
tél. 021/320 32 31,
fax 021/320 73 37.

Comité central

Budget de la Société Train de mesures pour 1997

Les éléments aujourd'hui disponibles des comptes 1996 faisant apparaître un net recul des ventes réalisées par la SIA, la direction du Comité central a dû se résoudre à revoir le budget pour 1997. Bien que les effets des mesures d'économie prises en 1996 commencent à se faire sentir, de nouvelles dispositions dans ce sens s'avèrent nécessaires pour 1997. Celles-ci ont donc rapidement été définies par les directions du Comité central et du secrétariat général, avant d'être soumises au CC qui les a approuvées après un examen détaillé. Flanqué de mesures destinées à redynamiser la vente, ce train d'économies s'applique avant tout au domaine des normes, dont le déficit menace encore de s'accroître en 1997. Cela étant, le travail de normalisation de la SIA – qui doit demeurer une activité essentielle et un élément important du rayonnement de la Société – ne saurait en aucun cas être remis en question par les mesures adoptées. Il s'agit bien plus de renforcer le précieux travail de milice dont la SIA a jusqu'ici bénéficié, pour lui permettre de continuer à développer et gérer le recueil des normes. Les milieux concernés ont déjà été informés directement des décisions prises.

*Thème prioritaire pour 1997-1998:
« Le développement durable
Un défi pour les architectes et les ingénieurs »*

Selon une proposition émanant de la Conférence des présidents, des thèmes prioritaires devraient être

fixés par la SIA afin de définir, pour des périodes de un à deux ans, une plate-forme sur laquelle viendraient se greffer diverses activités des sections, des groupes spécialisés, des commissions et de la Société centrale. Par ce biais, un thème peut être à la fois abordé dans une perspective globale et approfondi sous divers angles. En outre, une présence régulière de la SIA dans les médias est ainsi possible.

Le CC a donc demandé aux commissions du cycle des matériaux et de l'énergie d'élaborer à l'intention de la Conférence des présidents les grandes lignes d'un projet sous le titre « Le développement durable – Un défi pour les architectes et les ingénieurs ». Les travaux débiteront lors d'une réunion des représentants de divers groupes spécialisés. Cinq ans après la conférence de Rio – les Etats étant tenus de fournir des rapports intermédiaires –, il est temps que la SIA se penche sur ce que la notion de développement durable implique pour les architectes et les ingénieurs. L'objectif est de faire du développement durable – compris comme un développement pouvant être soutenu à

la fois sur le plan écologique, économique et social – une partie intégrante de la conception d'ouvrages et de bâtiments et non une discipline ou une forme de prestation spécifique.

SMART – Contribution fédérale

Dans le cadre du programme de l'Office fédéral des questions conjoncturelles portant sur les potentiels d'efficacité du secteur de la construction en Suisse (« EffiBau »), une contribution a été attribuée au projet SMART, porté par la SIA et la SSE (la Société suisse des entrepreneurs) afin d'optimiser les procédures et les collaborations exigées par les projets de construction. Des outils de travail concrets, des auxiliaires juridiques et des propositions de formation devraient être disponibles en automne.

Enquête sur les salaires et les frais généraux

En collaboration avec d'autres associations de concepteurs, il est prévu de mener une nouvelle enquête combinée sur les salaires et les frais généraux en 1997, afin de disposer de bases actualisées pour le calcul des honoraires.

*Eric Mosimann
Secrétaire général de la SIA*

Communication du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA

A mi-février, le groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA avait reçu près de 200 pages d'observations détaillées au sujet de l'avenir de notre société. Un premier examen montre que les changements fon-

damentaux dans le secteur de la construction exigent une réorientation générale dépassant de loin une simple adaptation des structures et des instruments de travail. Ces prises de position corroborent

dans une large mesure les analyses et les diagnostics effectués jusqu'à présent par le groupe de réflexion sur l'avenir et montrent que les lignes d'action controversées et les intérêts divergents constatés exigent une redéfinition de la SIA, de ses objectifs et de ses tâches, ainsi que de sa structure et de ses rapports avec l'extérieur afin de parvenir au consensus recherché.

Lors des deux dernières séances du groupe de réflexion sur l'avenir de la SIA, les aspects examinés des conditions cadres et des perspectives d'évolution de nos professions démontrent la nécessité absolue

pour les architectes et les ingénieurs de pouvoir développer leur politique et leur créativité – cela dans l'intérêt des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs et de la société en général – libres de toute influence externe pouvant porter préjudice aux prestations et à la qualité.

Dans le cadre des échanges nécessaires à notre réflexion des contacts sont prévus au cours des semaines à venir avec les sections et les groupes spécialisés de la SIA. Elaboré par des experts et le groupe de réflexion sur l'avenir, un premier projet traitant de l'évolution des interactions écono-

miques, politiques, techniques, sociales et culturelles – du changement des valeurs – et du marché de la construction, qui constitue une partie intégrante de l'analyse nécessaire à la redéfinition de la SIA, sera publié en principe au courant du mois d'avril. Ce premier texte – encore sous forme de projet – doit contribuer à rendre la dynamique du monde extérieur mieux compréhensible.

*Jean-Daniel Clavel, Dr.,
ing. forest. dipl. EPFZ/SIA,
lic. ès sc, écon.,*

*Président du groupe de réflexion
sur l'avenir de la SIA*

Mise en consultation des normes SIA 179 et SIA 199

Les projets de normes ci-dessous peuvent être consultés à l'adresse du secrétariat général de la SIA à Zurich (Selnaustrasse 16, case postale, 8039 Zurich) ou commandés contre une participation aux frais d'expédition de vingt francs par exemplaire. Les commentaires et prises de position doivent parvenir à la même adresse dans les délais fixés ci-après.

Norme SIA 179 Fixations

Sous la direction de D. Schuler, de Winterthour, une commission a travaillé à cette nouvelle norme sur les structures porteuses durant deux ans et demi. Le projet en al-

lemant et en français est aujourd'hui mis en consultation.

Délai de réception des commentaires: le 15 mars 1997.

Recommandation SIA 199 Etude du massif rocheux pour les travaux souterrains

Sous la direction de E. Andraskay, de Zurich une commission a consacré deux ans et demi à la révision de la recommandation de 1975 et en a adapté la teneur à la norme SIA 198 « Travaux souterrains ». Le projet en allemand et en français est aujourd'hui mis en consultation. Délai de réception des commentaires: le 15 mars 1997.

Section genevoise

Rectificatif

Le secrétariat de la section nous prie d'indiquer que M. Vecsernyes Zsolt, dont la candidature a paru dans IAS N° 3 du 22 janvier 1997 est *ingénieur civil, diplômé EPFL en 1991* et non pas architecte. M. Zsolt et nos lecteurs voudront bien excuser cette erreur.

SIA vaudoise

123^e assemblée générale ordinaire

*Vendredi 21 mars 1997 17 h 30
Hôtel Royal Savoy, Lausanne*

Outre les objets statutaires,

l'assemblée aura à se prononcer sur les candidatures suivantes.

M. *Olivier Narbel*, ingénieur civil REG A (Parrains: MM. Daniel Crostaz et Hermann Fleischer)

M. *Yves Trottet*, ingénieur mécanicien REG A (Parrains: MM. Ugo Mocafigo et Philippe Pot)

Nous rappelons à nos membres que conformément à l'article 10 des statuts de la SIA vaudoise, ils ont la possibilité de faire *une opposition motivée par écrit au Comité de la SIA vaudoise, dans un délai de quinze jours.*

DAN pour les Eurocodes

Au moment de la parution, début 1994, des premiers chapitres des normes européennes sur les structures porteuses (Eurocodes), nous avons publié le document de base des documents d'application nationaux DAN (sous le chiffre SIA 460.000), en même temps que les DAN pour les Eurocodes EC 1, EC 2, EC 3, EC 4. De nouveaux chapitres de l'EC 1 sont entre-temps venus s'ajouter à la partie I « Bases pour la conception de structures porteuses », si bien que la commission SIA 160 en charge du dossier a préparé une nouvelle série de DAN désormais disponible en allemand et en français et qui remplace notamment le document SIA 460.010 (Bases). Ces compléments sont automatiquement envoyés aux abonnés aux normes SIA. Quant aux acheteurs du classeur DAN (SIA 460.000) publié à l'époque, ils peuvent obtenir gratuitement le jeu de compléments 12/1996 en s'adressant à la vente des normes du secrétariat général (tél. 01/283 15 60, fax 01/201 63 35).

*Christian Buchli,
service technique
du secrétariat général*